



**ORGANE ASBL**  
Rue des Blancs Chevaux, 38  
1348 Louvain-la-Neuve  
010/ 45 13 93  
organe@kapuclouvain.be

## **Charte du patrimoine des kots-à-projet 2008-2009**

Le Kot .....déclare posséder en propre, dans le cadre de son projet, les biens suivants :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ces biens doivent demeurer la propriété du kot-à-projet et être conservés et transférés d'année en année après la reconduction du kot. En cas de non reconduction de celui-ci, il s'engage à en remettre l'intégralité à l'Organe ASBL qui le gère pour l'ensemble des kots-à-projet. L'Organe ASBL se chargera de le prêter à un autre kot lorsque le projet le nécessite. Si un kap's se représentait par la suite avec un projet voisin ou similaire, l'intégralité des biens lui serait automatiquement attribuée. Toute modification ultérieure du dit patrimoine est à signaler à l'Organe ASBL. Toute non restitution de matériel fera l'objet de poursuites de la part du vice-rectorat de l'UCL.

Date et signature du Responsable<sup>1</sup>

Date et signature du Vice-Responsable

<sup>1</sup> Il s'agit bien entendu du responsable et co-responsable pour l'année académique 08-09